

APPENDICE No 7

M. Davidson :

Q. D'après vous, qui est-ce qui profite du prix très élevé du beurre à l'heure qu'il est? Est-ce le cultivateur?—R. Oui, c'est le cultivateur.

M. Stevens :

Q. Trouvez-vous qu'il réalise un profit exorbitant?—R. Non, je ne trouve pas qu'il réalise un profit exorbitant, mais il fait certainement un joli profit.

Q. Si nous trouvions opportun d'établir un prix pour le gras de beurre ou la crème ou quelque chose de ce genre, cela, de votre avis, ferait-il beaucoup de tort au cultivateur?—R. Il souffrirait en proportion de la diminution du prix.

Le président :

Q. Supposons que le prix du gras de beurre soit arrêté à 10 cents la livre de moins qu'aujourd'hui, est-ce que pareil procédé pourrait avoir pour effet de diminuer, en définitive, l'approvisionnement?—R. Oh, oui.

M. Douglas :

Q. Vous avez dit que la compagnie T. Eaton vous faisait concurrence. Leurs activités ne dérangent pas votre beurrerie, je suppose? Le cultivateur vous apporte lui-même sa crème. Vous exigez 4 cents et lui se contente de ce que vous lui remettez. Il ne sait pas ce que son produit va lui rapporter tant que le bilan n'est pas réglé à la fin du mois. Vous dites qu'Eaton déclare un prix pour le gras de beurre tous les quinze jours?—R. Il ne dit pas ce qu'il va recevoir, mais bien ce qu'il va leur donner.

Q. Et de quelle manière est-ce que cela porte atteinte à votre beurrerie? Vous ne payez pas le gras de beurre?—R. Mais certainement nous le payons.

Q. Je croyais que vous receviez la crème, la convertissiez en beurre, vendiez le beurre et remettiez au cultivateur l'argent perçu moins 4 cents la livre comme prix de votre travail. Vous faites un prix dessus?—R. Lorsque le cultivateur envoie sa crème à Eaton il ne sait pas du tout ce qu'elle va lui rapporter. Lorsqu'il l'envoie à notre beurrerie il sait qu'il en retirera tous les bénéfices moins le prix de nos services. Lorsque les cultivateurs envoient leur crème à Eaton ou à l'*Ottawa Dairy* ou à la *Belleville Creamery*, ils reçoivent de ces gens un bulletin indiquant quel prix sera payée toute la crème livrée dans le cours des deux semaines précédentes.

Q. Y a-t-il quelqu'un dans votre voisinage qui achète la crème à un prix uniforme?—R. Non; on ne sait pas ce qu'on peut payer la crème tant qu'on ne l'a pas reçue.

Le président :

Q. Vous ne pratiquez aucunement la fabrication du beurre en manière de spéculation? Vous n'allez pas acheter le gras de beurre à 50 ou 60 cents la livre et risquer de ne pas réaliser de profit sur le beurre? C'est le cultivateur qui prend tout le risque n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Douglas :

Alors, on ne peut pas accuser le cultivateur d'être profitard?—R. Non.

M. Davis :

Q. Je suppose que le cultivateur vous livre son lait à votre beurrerie?—R. Rien que la crème.